

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 5^e jour de décembre 2011, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot;
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;
M. Serge Boutin;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUCETTE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté;

ADOPTÉE,

- | | | |
|------|---|---|
| 1.- | Prière; | Réunion du 5^e jour de décembre 2011 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation des procès-verbaux du 7, 14 et 28 novembre 2011; | |
| 5.- | Suivi aux procès-verbaux; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.12-11; | |
| 7.- | Résolution vente pour taxes 2011; | |
| 8.- | dépôt des indicateurs de gestion; | |
| 9.- | Résolution, adoption des changements au budget 2011 de l'OMH et adoption des prévisions budgétaires 2012; | |
| 10.- | Résolution, renouvellement de notre police d'assurances de la Municipalité pour l'année 2012; | |
| 11.- | Avis de motion, règlement numéro 404-2012, taux de la taxe foncière 2012; | |
| 12.- | Avis de motion, règlement numéro 405-2012, Tarifs d'aqueduc et d'égout 2012; | |
| 13.- | Avis de motion, règlement numéro 406-2012, Tarifs d'épuration des eaux usées et fosses septiques; | |
| 14.- | Avis de motion, règlement numéro 407-2012, Tarifs de la collecte des matières résiduelles pour 2012; | |
| 15.- | Renouvellement du bail de location, 16, rue du Couvent, expirant 1 ^{er} août 2012; | |

- 16.- Résolution d'appui de la demande du Ministère des Transports, prolongement de l'émissaire pluvial, sur les terrains localisés en zone agricole, de Ferme Chamvert;
- 17.- Sécurité incendie :
a) résolution d'achat, logiciel première ligne;
b) résolution formation, d'un officier non urbain;
c) résolutions, programme d'entretien des tuyaux, programme d'entretien des appareils de protection respiratoire et programme d'entretien des échelles;
- 18.- Résolution, contribution annuelle pour 3 ans, plan d'action, politique culturelle de la MRC des Etchemins;
- 19.- Résolution, politique local d'achat;
- 20.- Résolution, adoption de l'entente de service avec le CSSS dans les situations d'insalubrité morbide;
- 21.- Demande de financement, comité de sécurité route 281;
- 22.- Renouvellement de l'adhésion à FQM;
- 23.- Renouvellement de l'adhésion à la ADMQ et à la COMBEQ;
- 24.- Renouvellement de notre contribution annuelle au Transport Adapté l'autonomie pour 2012;
- 25.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
A-Membres des comités;
B-Voirie;
C-Incendie;
D-Aqueduc et égout;
E-Administration;
F-Maire.;
- 26.- Correspondance;
- 27.- Varia: A) Demande de commandite, Fondation Polyvalente des Appalaches;
B) Résolution, demande d'aide financière SADC & CLD, dossier forêt proximité;
C)
D)
- 28.- Question(s) de l'assistance;
- 29.- Levée de l'assemblée;

Résolution numéro 242-12-11

4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 NOVEMBRE, 14 NOVEMBRE ET 28 NOVEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE), QUE le procès-verbal du 7 novembre soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 243-12-11

PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE CAYOUCETTE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE), QUE le procès-verbal du 14 novembre soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 244-12-11

PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE), QUE le procès-verbal du 28 novembre soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 245-12-11

5.0 SUIVI AUX PROCES-VERBAUX

Coût de la borne sèche

La directrice préparera un document indiquant le coût d'implantation de la nouvelle borne sèche pour la prochaine séance de travail.

Lumière terrain des loisirs:

La directrice mentionne que le nouveau poteau a été planté, et que les nouvelles lumières seront installées prochainement.

Nouvelles bandes de la patinoire :

Les nouvelles bandes de la patinoire ont été installées, et il est mentionné que c'est un beau travail.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 12-11

ATTENDU : la liste des comptes numéro 12-11 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5^e jour de décembre 2011 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 547,618.88\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 12-11 tels que présentés. Le total des comptes pour **DÉCEMBRE 2011 s'élève à : 547,618.88\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 12-11.

	Les des comptes	No. Chèque
	payés novembre	
1-	145,61 \$	Ch.1100585
2-	74,46 \$	Ch.1100586
3-	133,40 \$	Ch.1100587
4-	50,00 \$	Ch.1100588
5-	201,65 \$	Ch.1100589
6-	7 081,21 \$	Ch.1100590
7-	50,00 \$	Ch.1100591
8-	80,00 \$	Ch.1100592
9-	898,74 \$	Ch.1100593
10-	835,78 \$	Ch.1100594
11-	438,07 \$	Ch.1100595
12-	50,00 \$	Ch.1100596
13-	493 289,79 \$	Ch.1100597
14-	113,59 \$	Ch.1100598
15-	3 460,90 \$	Ch.1100599
16-	26,55 \$	Ch.1100600
17-	51,84 \$	Ch.1100601
18-	129,00 \$	Ch.1100602
19-	90,00 \$	Ch.1100603
20-	139,29 \$	Ch.1100604
21-	2 218,02 \$	Ch.1100605
	163,50 \$-	
	509 394,40 \$	
		No. Chèque
22-	1 962,36 \$	Ch.1100606
23-	1 235,49 \$	Ch.1100607
24-	904,23 \$	Ch.1100608
25-	77,43 \$	Ch.1100609
26-	38,27 \$	Ch.1100610
27-	413,73 \$	Ch.1100611
28-	404,22 \$	Ch.1100612
29-	244,37 \$	Ch.1100613
30-	635,41 \$	Ch.1100614
31-	84,08 \$	Ch.1100615
32-	570,20 \$	Ch.1100616
33-	2 703,81 \$	Ch.1100617
34-	475,00 \$	Ch.1100618
35-	75,00 \$	Ch.1100619
36-	36,00 \$	Ch.1100620
	9 859,60 \$	

GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE DÉCEMBRE 2011	12 854,47 \$
---	---------------------

	Liste des comptes	No. Chèque
	À ajouter décembre	
37-	514,55 \$	Ch.1100621
38-	5 604,50 \$	Ch.1100622
39-	732,94 \$	Ch.1100623
40-	100,99 \$	Ch.1100624
41-	454,38 \$	Ch.1100625
42-	22,08 \$	Ch.1100626
43-	98,09 \$	Ch.1100627
44-	1 098,71 \$	Ch.1100628
45-	433,26 \$	Ch.1100629
46-	1 581,82 \$	Ch.1100630
47-	68,59 \$	Ch.1100631
48-	89,48 \$	Ch.1100632
49-	133,20 \$	Ch.1100633
50-	570,20 \$	Ch.1100634
51-	4 577,82 \$	Ch.1100635
	(570,20) \$	
	15 510,41 \$	
	547 618,88 \$	

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de DÉCEMBRE 2011.

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

Résolution numéro 246-12-11

7.0 RÉSOLUTION – VENTE POUR TAXES 2011

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans le cas de la vente de propriétés dont les taxes n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

QUE l'on autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nicole Mathieu à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis lors de la vente qui se tiendra en mai 2012, à la MRC des Etchemins.

Liste des propriétés à vendre :

Référence liste numérotée :

- Numéro : 19
- Numéro : 23
- Numéro : 43
- Numéro : 50
- Numéro : 61
- Numéro : 64
- Numéro : 67

ADOPTÉE,

Résolution numéro 247-12-11

8.0 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion, et une reddition de comptes est aussi faite.

Organisme Saint-Camille-de-Lellis

Code géographique 28070

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2010

		2010	2009	2008
TRANSPORT ROUTIER				
Voirie municipale				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	1	1 919 \$	1 403 \$	1 295 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	2	2 105 \$	1 589 \$	1 485 \$
Enlèvement de la neige				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	3	858 \$	963 \$	1 110 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	4	1 126 \$	1 231 \$	1 266 \$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	5	239,3162	205,1282	239,3162
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	6	11 427 \$	10 799 \$	16 224 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	7	16 014 \$	15 386 \$	18 111 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	8	0,02 \$	0,02 \$	0,01 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	9	0,02 \$	0,02 \$	0,01 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	10	0,63 \$	0,60 \$	0,75 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	11	0,88 \$	0,86 \$	0,84 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	12	0,13 \$	0,09 \$	0,09 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	13	0,27 \$	0,20 \$	0,20 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	14	723 \$	723 \$	723 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	15	723 \$	723 \$	723 \$
SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE				
Pourcentage du service de la dette	16	12,21 %	9,13 %	9,16 %
Pourcentage d'endettement	17	22,63 %	25,64 %	23,21 %
RESSOURCES HUMAINES				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	18	2,84 %	2,73 %	4,29 %
Effort de formation par employé	19	27,59 h	25,17 h	20,69 h
Durée moyenne des lésions professionnelles	20	8,00 h	8,00 h	32,00 h
Taux de départs potentiels à la retraite	21	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges

4

9.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES CHANGEMENTS AU BUDGET 2011 DE L'OMH ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

Adoption des changements au budget 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte les changements budgétaires 2011, de l'O.M.H. Saint-Camille, tels que présentés :

Sommaire des changements au budget 2011 :

- Total des dépenses	:	224,666\$
<u>Déficit avant capitalisation (revenus – dépenses):</u>		137,902\$
Avances (SHQ)	:	(42,992\$)
<u>Déficit à répartir</u>	:	<u>94,910\$</u>

Contributions :

-Société d'Habitation du Québec	:	85,419\$
-Municipalité de Saint-Camille	:	9,491\$

ADOPTÉE,

Résolution numéro 248-12-11

Adoption des prévisions budgétaires 2012 :

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte les prévisions budgétaires 2012, de l'O.M.H. Saint-Camille, telles que présentées :

Détails du budget 2012 :

- Total des dépenses	:	141,571\$
<u>Déficit avant capitalisation (revenus – dépenses):</u>		63,476\$
Avances (SHQ)	:	(25,280\$)
<u>Déficit à répartir</u>	:	<u>38,196\$</u>

Contributions :

-Société d'Habitation du Québec	:	34,377\$
-Municipalité de Saint-Camille	:	3,819\$

ADOPTÉE,

Résolution numéro 249-12-11

10.0 RÉSOLUTION, RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la Coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les avantages fiscaux consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2012, son contrat d'assurances avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

QUE la prime s'établit pour 2012 à : **21,367\$ (taxes incluses)**

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à faire ajuster l'évaluation de nos bâtisses.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 250-12-11

11.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2012, TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2012

Province de Québec
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par M. Jocelyn Pouliot de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 404-2012 relatif au taux de la taxe foncière générale pour 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 251-12-11

12.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2012, TARIFS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT 2012

Province de Québec
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par M. Marcel Bégin de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 405-2012 relatif aux tarifs fixes d'aqueduc et d'égout pour 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 252-12-11

**13.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2012,
TARIFS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE
FOSES SEPTIQUES**

Province de Québec
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par M. Étienne Cayouette-Goupil de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 406-2012 relatif aux tarifs fixes d'épuration des eaux usées et de fosses septiques pour 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 253-12-11

**14.0 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2012,
TARIFS DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
POUR 2012**

Province de Québec
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Avis de motion est par les présentes donné par M. Richard Pouliot de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro : 407-2012 relatif aux tarifs fixes de la collecte des déchets solides pour 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 254-12-11

**15.0 BAIL DE LOCATION (ANCIENNEMENT : COUTURE ET
BOUTIN**

Cet item est remis à une prochaine séance du conseil municipal.

**16.0 RÉSOLUTION D'APPUI, DEMANDE DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL,
SUR LES TERRAINS LOCALISÉS EN ZONE AGRICOLE, FERME
CHAMVERT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande du Ministère des Transports relativement au projet de réaménagement de la route 204, et à l'acquisition de servitude de drainage, et d'une servitude temporaire de travail des superficies de terrains localisés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports dans le cadre de ce projet a déposé à la CPTAQ une demande d'autorisation pour l'utilisation des parcelles de terrain à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux touchent des terrains zonés agricoles appartenant à la Ferme Chamvert SENC. a/s Jean Alexandre, et vise l'utilisation à une autre fin que l'agriculture des lots 18 et 19, rang 6, canton de Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis, et qu'une entente est conclue entre le MTQ et le propriétaire de l'exploitation agricole relative aux travaux et ne requiert aucune acquisition de terrain ni de servitude;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un égout pluvial est nécessaire pour le réaménagement de la trame urbaine de la Municipalité de Saint-Camille, et que le site visé pour le prolongement de l'émissaire pluvial est le point le plus bas, et l'option permet le maintien en culture des abords;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'émissaire pluvial ne nuit en aucun cas à l'agriculture de notre municipalité, compte tenu que la superficie en culture pourra être maintenue à la suite du prolongement de l'émissaire pluvial;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de la route 204 est crucial pour le développement de notre communauté locale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) que la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis appuie la demande du Ministère des Transports relativement au prolongement de l'émissaire pluvial vers le sud-est sur des superficies de terrains localisées en zone agricole, et demande à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver l'utilisation à une autre fin que l'agriculture des terrains appartenant à la Ferme Chamvert SENC., a/s M. Jean Alexandre, lots 18 et 19, rang 6, canton de Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 255-12-11

17.0 SÉCURITÉ INCENDIE :

A) Résolution d'achat, logiciel première ligne :

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Camille d'acquérir le logiciel « Première Ligne » pour promouvoir la prévention sur son territoire, et se conformer au schéma incendie.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Etchemins sont toutes desservies par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et que cet outil est compatible avec le logiciel « Première Ligne »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à l'achat du logiciel « Première Ligne » pour l'année financière 2012.

QUE cette dépense soit mise à même le budget 2012;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 256-12-11

B) Résolution, formation d'un officier non-urbain

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Camille de former un nouvel officier non-urbain pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. David Blanchet est un employé à temps plein pour la Municipalité de Saint-Camille, et qu'il est membre de la brigade des pompiers, et qu'il a manifesté son intérêt pour suivre cette formation;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Pouliot APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille paye la formation d'un officier non-urbain, au coût de 1450\$ avant taxes.

QUE l'on autorise M. David Blanchet à suivre cette formation;

QUE la dépense soit mise aux prévisions budgétaires 2012;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 257-12-11

C) RÉSOLUTIONS, PROGRAMME D'ENTRETIEN DES TUYAUX, PROGRAMME D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉCHELLES

Résolution – programme d'entretien des tuyaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme d'entretien des tuyaux pourra assurer la sécurité des pompiers et des opérations lors d'intervention nécessitant l'utilisation des tuyaux d'incendie. Cette procédure décrit le programme de vérification, d'entretien et la tenue d'un registre de vérification des tuyaux d'incendie;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien des tuyaux d'incendie, tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 258-12-11

Résolution – programme d'entretien des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme d'entretien des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) pourra assurer la sécurité des pompiers et des opérations lors d'intervention nécessitant le port de l'APRIA. Cette procédure décrit le programme de vérification et d'entretien des APRIA et des bouteilles d'air comprimé;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien des appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA), tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 259-12-11

Résolution – programme d'entretien des échelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme d'entretien des échelles pourra assurer la sécurité des pompiers et des opérations lors d'intervention lors de l'utilisation des échelles portatives. Cette procédure décrit le programme de vérification et d'entretien des échelles du Service de Sécurité incendie;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien des échelles portatives, tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 260-12-11

18.0 RÉSOLUTION, CONTRIBUTION ANNUELLE POUR 3 ANS, PLAN D'ACTION, POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille s'engage à contribuer annuellement 1.00\$/per capita pour 3 ans afin de mettre en œuvre le Plan d'action découlant de la Politique Culturelle de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 261-12-11

19.0 RÉSOLUTION, POLITIQUE LOCAL D'ACHAT

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve la nouvelle politique d'achat local qui vise à favoriser les fournisseurs de Saint-Camille, et ce, dans les limites permises par les différentes législations auxquelles notre municipalité doit se conformer.

Le document relatif à cette politique est disponible pour consultation seulement pour les employés et les élus. C'est un document interne.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 262-12-11

20.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CSSS DES ETCHEMINS DANS LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité St-Camille, le CSSS des Etchemins et la Direction de Santé publique et de l'évaluation Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière Appalaches veulent mettre en commun leurs mandats et responsabilités respectifs en matière d'insalubrité morbide.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte l'entente de service dans les situations d'insalubrité morbide avec le Centre de Santé et de Services Sociaux des Etchemins et la Direction de santé publique et de l'évaluation Agence de la santé et des services sociaux de Chaudières-Appalaches ;

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ladite entente.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 263-12-11

21.0 DEMANDE DE FINANCEMENT, COMITÉ DE SÉCURITÉ ROUTE 281

CONSIDÉRANT le travail effectué par le Comité sécurité 281 et la qualité du rapport produit suite aux diverses consultations et démarches effectuées au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport, le bureau de notre député et d'autres instances concernées telles la Sûreté du Québec, l'UPA travaillent en étroite collaboration avec le comité;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un suivi adéquat du plan d'action mis de l'avant et d'accorder au comité les moyens financiers utiles à la poursuite de son travail et à l'atteinte des objectifs fixés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis encourage la poursuite du travail du comité sécurité 281 et accepte de lui verser la somme de 100.00\$ pour aider au financement des dépenses de fonctionnement de ce comité;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 264-12-11

22.0 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA FQM

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec. Sa contribution pour 2012 s'élève à : 707.43\$ (taxes incluses) .

ADOPTÉE,

Résolution numéro 265-12-11

23.0 RENOUELEMENT ADHÉSIONS COMBEQ & ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec. Notre contribution pour 2012 s'élève à : 265\$ (taxes en sus) .

ADOPTÉE,

Résolution numéro 266-12-11

RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. ETIENNE CAYOUCETTE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Notre contribution pour 2012 s'élève à : 360,00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

Résolution numéro 267-12-11

24.0 RÉOLUTION, RENOUELEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION ANNUELLE AU TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE POUR 2012

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2012;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1490.58\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'usager (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins », même tarification que 2011);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins ».

ADOPTÉE,

Résolution numéro 268-12-11

25.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

VOIRIE:

M. Marcel Bégin indique que la tournée des rangs, chemins et rues a été faite avec M. Daniel Boutin pour la préparation du budget 2012.

AQUEDUC ET ÉGOUT :

M. Serge Boutin mentionne que cinq fuites sur le réseau d'aqueduc ont été réparées la semaine dernière, et un total de vingt-deux fuites ont été réparées cette année.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres en décembre : réunion pour le budget de la MRC, Réunion de la MRC, réunion sur l'éthique, réunion sur le budget municipal, activité CJE, assemblée générale du DISC, réunion d'adoption du budget de la MRC, rencontre avec un représentant de la SADC, déjeuner de la solidarité, réunion de travail du conseil municipal, rencontre, Comité de la route 281. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

26.0 CORRESPONDANCE

Festi-Quad :

Lecture est faite d'une invitation du Comité du Festi-Quad pour une rencontre qui se tiendra en janvier 2012.

Les représentants de la Municipalité Mme Thérèse Blanchet, M. Étienne Cayouette-Goupil, et M. Jocelyn Pouliot participeront à cette rencontre.

Lettre du Club Motoneige Des Etchemins

Lecture est faite d'une demande d'appui financier du Club Motoneige des Etchemins.

La municipalité ne participera pas à cette levée de fonds.

Demande, La Voix du Sud, cahier : Vœux de Noël

La directrice fait lecture d'une demande pour participer au cahier des vœux de Noël de la Voix du Sud.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à ce cahier des vœux de Noël de la Voix du Sud.

Lettre du Ministère de l'Emploi – hommage bénévolat 2012

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à soumettre une candidature pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2012.

La municipalité de Saint-Camille ne participera pas à ce prix hommage bénévolat 2012.

27.0 Varia :

A) Demande de commandite, Fondation Polyvalente des Appalaches

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille commandite la Fondation de la Polyvalente des Appalaches qui a pour mission de valoriser l'excellence chez les jeunes, par le biais de bourses et/ou de prix, l'avancement de l'éducation, de cultiver le goût de l'art, de la musique et de la littérature, etc. Le montant de la commandite pour 2012 s'élève à 50.00\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 269-12-11

B) RÉSOLUTION, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SADC ET CLD

Demande de subvention SADC

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille formule une demande de subvention à la SADC, pour aider à la préparation de notre dossier de forêt de proximité ;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 270-12-11

Demande de subvention CLD

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille formule une demande de subvention au CLD des Etchemins, au fonds d'économie sociale, pour aider à la préparation de notre dossier de forêt de proximité ;

QUE l'on autorise la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 271-12-11

C) RÉSOLUTION, SOURCE D'EAU AU 201, RUE PRINCIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille formule un avis écrit par courrier recommandé au propriétaire du 201, rue Principale, relativement à une source d'eau située sous sa propriété qui a été détournée dans l'égout domestique de la Municipalité.

QUE l'on demande au propriétaire de la propriété, de nous indiquer les correctifs qu'il entend apporter à ce problème.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 272-12-11

28.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

29.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h40.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 19e jour de décembre 2011, à 19h30 heures à la salle municipale.

1.0 L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouille-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Serge Boutin;**

Absents : M. Richard Pouliot, M. Marcel Bégin, M. Jocelyn Pouliot,

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture**.

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Appel des présences et acceptation de l'ordre du jour;
- 2.0 Adoption des prévisions budgétaires 2012;
- 3.0 Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 273-12-11

2.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les prévisions budgétaires 2012 soient adoptées telles que présentées. Le budget total pour 2012 s'élève à 1,102,546,00\$ (revenus et dépenses).

ADOPTÉE,

Résolution numéro 274-12-11

3.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Serge Boutin propose la levée de l'assemblée à 20h

Le Maire, Adélarde Couture

La directrice générale, Nicole Mathieu